

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES**EXE10****Modification 3¹****A - Identification du pouvoir adjudicateur**

SYNDICAT EAU47
997 Avenue du Docteur Jean-Bru
Bâtiment B
47031 AGEN
Tél. : 05 53 68 44 00
Email : service.marchespublics@eau47.fr

B - Identification du titulaire du marché public

ADVICE INGENIERIE
214 avenue du Médoc
33320 EYSINES
Tél. : 0553953113
Email : a.teyssandier@advice-ingenierie.fr

C - Objet du marché public■ **Objet du marché public :**

Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les unités de production d'eau potable - 3 Lots
Lot n°1 Secteur Est _ Marché n°024-2017

■ **Date de la notification du marché public:** 5 septembre 2017■ **Durée d'exécution du marché public :**■ **Montant initial du marché public :**

- Montant HT : 10.575,00 €
- Montant de la TVA : 2.115,00 €
- Montant TTC : 12.690,00 €

■ **Rappel des avenants précédents:**

- Avenant n°1 : passage au forfait définitif de la mission pour les travaux d'aménagement source de Jaubardet à MASSOULES, résiliation de la mission pour les travaux d'installation d'un capot sur la tête du forage à Savignac sur Leyze, et correction d'erreurs matérielles pour un montant de +2 992,40€.
- Avenant n°2 : passage au forfait définitif de la mission pour les travaux de sécurisation de la source de la Brame à Verg de Biron, et correction d'erreurs matérielles pour un montant de +1 762,00 €.

■ **Montant du marché public après modification 1 et 2 :**

- Montant HT initial : 15 329,40 €
- Montant de la TVA : 3 065,88 €
- Montant TTC : 18 395,28 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D- Objet de l'avenant**■ Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant est passé conformément à l'article R.2194-1 du code de la commande publique qui traite des modifications prévues sous forme de clauses de réexamen pour le passage au forfait définitif de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des bassins de décantation des forages de Madaillan (Saint-Julien) et de Saint-Antoine-de-Ficalba (Le Mail).

* Dans son étude de Projet remise par le Maître d'œuvre au mois de novembre 2019, ce dernier a arrêté le coût prévisionnel des travaux sur lequel il s'engage à un montant de 230 000,00 € HT.
 Conformément aux dispositions du CCAP, le forfait définitif de rémunération est adapté en conséquence.
 Pour rappel, le taux de rémunération est de 8,81% (inchangé).

Les autres opérations restent inchangées.

Aucune prolongation de délai n'est accordée pour le présent avenant.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☒ OUI

☐ NON

Forage de Madaillan (Saint-Julien) et Forage de Saint-Antoine-de-Ficalba (Le Mail) passage au forfait définitif				
Description	Unité	Montant du marché	Montant avenant	Montant nouveau marché
Estimation prévisionnelle		30 000 €		230 000,00 €
Taux de rémunération		8,81%		8,81%
AVP	Forfait	555,60 €	3 702,40 €	4 258,00 €
PRO	Forfait	488,70 €	3 258,30 €	3 747,00 €
ACT	Forfait	310,80 €	2 072,20 €	2 383,00 €
VISA	Forfait	111,00 €	740,00 €	851,00 €
DET	Forfait	954,90 €	6 366,10 €	7 321,00 €
AOR	Forfait	222,00 €	1 481,00 €	1 703,00 €
Total HT		2.643,00	17.620,00 €	20.263,00 €

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 17.620,00 €
- Montant de la TVA : 3524,00 €
- Montant TTC : 21.144,00 €

Le total de cet avenant et des avenants précédents déjà approuvés dépasse de 211,58 % le montant d'attribution.

Nouveau montant :

- Montant HT : 32.949,40 €
- Montant de la TVA : 6.589,88 €
- Montant TTC : 39.539,28 €

Détaillé de la manière suivante :

AR Prefecture

Missions
047-254702491-20251201-25_140_D-AU
Reçu le 01/12/2025
Publié le 01/12/2025

Forfait définitif

Travaux de sécurisation de la source de la Brame – Commune de Vergt de Biron (24)
Territoire de la Brame

<i>Estimation travaux définitive H.T. Co =</i>		60 000 €
	AVP	1 277,10 €
	PRO	1 135,40 €
	ACT	532,30 €
	VISA	319,30 €
	DET	1 561,00 €
	AOR	460,90 €
	Sous-total	5 286,00 €
Aménagement source de "Jaubardet" – Commune de Massoules Territoire du Sud du Lot		
<i>Estimation travaux définitive H.T. Co =</i>		84 000 €
	AVP	1 554,80 €
	PRO	1 368,30 €
	ACT	870,30 €
	VISA	310,80 €
	DET	2 674,60 €
	AOR	621,60 €
	Sous-total	7 400,40 €
Réhabilitation des bassins de décantation des forages de "Saint Julien" commune de Madaillan et "Le Mail" commune de Saint Antoine de Ficalba Territoire du Sud du Lot		
<i>Estimation travaux définitive H.T. Co =</i>		230 000 €
	AVP	4 258,00 €
	PRO	3 747,00 €
	ACT	2 383,00 €
	VISA	851,00 €
	DET	7 321,00 €
	AOR	1 703,00 €
	Sous-total	20 263,00 €
TOTAL		
Montant forfait définitif de rémunération H.T. :		32 949,40 €
Taux de la T.V.A. (20 %) :		6 589,88 €
Montant T.T.C. :		39 539,28 €

■ Résumé des modifications :

Modification	Montant total HT de la modification	Montant total TTC de la modification
Modification 1 Art 139, 1° - Modifications prévues sous forme de clauses de réexamen	2.992,40 €	3.590,88 €
Modification 2 Art 139, 1° - Modifications prévues sous forme de clauses de réexamen	1.762,00 €	2.114,40 €
Modification 3 Art 139, 1° - Modifications prévues sous forme de clauses de réexamen	17.620,00 €	21.144,00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G- Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)